

**ATTESTATION SUR L'HONNEUR EN VUE DE L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR
L'ACHAT D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE (VAE)**

Je soussigné(e)

Nom

Prénom

Domicilié(e)

.....

- Certifie l'exactitude des renseignements portés sur ce dossier ainsi que la sincérité des pièces jointes
- M'engage à transmettre à la communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique tout document nécessaire à l'étude de mon dossier
- M'engage à ne percevoir qu'une subvention pour le VAE et à ne pas céder le VAE aidé dans le délai de deux ans à compter de la date d'achat du VAE
- Certifie ne pas déjà bénéficier d'une aide communale portant sur le même objet et ne demander qu'une aide par foyer
- M'engage à apporter la preuve au service de la communauté de communes qui en ferait la demande que je suis bien en possession dudit VAE

Toute fausse déclaration entraînera la nullité de la demande et la restitution de la subvention.

Le détournement de la subvention notamment en cas d'achat pour revente, est susceptible d'être qualifié d'abus de confiance et rend son auteur passible de sanctions prévues par l'article 314-1 du Code Pénal.

(Article 314-1 : « l'abus de confiance est le fait par une personne de détourner, au préjudice d'autrui, des fonds, des valeurs ou un bien quelconque qui lui ont été remis et qu'elle a acceptés à charge de les rendre, de les représenter ou d'en faire un usage déterminé. L'abus de confiance est puni de trois ans d'emprisonnement et de 375 000 € d'amende. »)

Fait à :

Le :

Signature :